



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des CERT  
CERT PC/CIV**

Saint-Pierre, le

14 DEC 2021

**ARRÊTE n° 2586**

portant renouvellement de l'agrément d'un médecin chargé du contrôle  
de l'aptitude à la conduite automobile

**LE PREFET DE LA REUNION  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

VU le code de la route ;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la  
conduite ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la  
conduite ;

VU l'arrêté n°1732 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Régine  
PAM, secrétaire générale de la préfecture de La Réunion ;

VU la demande présentée par le docteur Prosper THIA KIME ;

VU l'attestation de suivi de formation présentée par le docteur Prosper THIA KIME ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément du docteur Prosper THIA KIME est renouvelé à compter du  
12 décembre 2021, pour une période de cinq ans, afin de pouvoir exercer en qualité de  
médecin chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite au sein de son cabinet de ville situé au  
17, rue du Général Lambert à Saint-Joseph et en commission médicale primaire.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale

  
Régine PAM